

**ARRÊTÉ PORTANT REGLEMENTATION SUR LE STATIONNEMENT ET LA
CIRCULATION**
**Lors de l'inauguration de la MÉDIATHÈQUE et du GROUPE SCOLAIRE « Les
TOURNESOLS »**

Le Maire de Merville,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1, L2212-2, L2213-1 et L2215-2,

Vu le Code Pénal, notamment son article R610-5,

Vu le Code de la Route et notamment ses articles L411-1 à L-411-7, R411-25 à R411-28(notamment les articles R 10 et R 225),

Vu la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 07 janvier 1983,

Vu l'arrêté du 24 Novembre 1967 modifié et complété par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu la manifestation « Inauguration de la médiathèque et du groupe scolaire « Les Tournesols « » organisée par la commune le **lundi 05 décembre 2022**,

Considérant qu'à cette occasion, il y a lieu de réglementer le stationnement et la circulation,

ARRETE

Article 1er :

- Le stationnement et la circulation seront interdits place du 11 novembre 1918
le lundi 05 décembre 2022 de 9h à 22 heures.

Article 2 :

- Le stationnement sera autorisé pour les invités de l'inauguration,
Place de la République le lundi 05 décembre 2022 de 17h00 à 23h00.

Article 3: Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Madame le Maire, Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant de la Communauté de brigade de Gendarmerie de Grenade-Cadours et Messieurs les Agents de Police Municipale, sont chargés pour chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché réglementairement aux lieux et places habituels de la mairie.

Fait à Merville, le 30/11/2022

Le Maire
C.AYGAT

